



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION SUR LE PACTE ENSEIGNANT

8 février 2023

*Document de travail provisoire réservé aux membres du
groupe de travail*

Revaloriser les enseignants : une vision cohérente

POUR DISCUSSION

Pacte

Tenir compte de l'évolution des métiers et répondre aux nouvelles attentes

Garantir l'exercice de missions prioritaires partout sur le territoire

Valoriser davantage l'exercice de missions complémentaires aux ORS

- Sur la base du volontariat
- Identification des missions dans le champ du pacte
- Conception en proximité de panels de missions correspondant à différents volumes horaires
- Rémunération incitative

Socle

Mieux reconnaître l'engagement de tous les enseignants

Renforcer l'attractivité à différents stades de la carrière

Fluidifier les déroulements de carrière

- Revalorisations indemnitaires
- Amélioration des reclassements
- Augmentation des propos à la hors classe
- Facilitation du passage à la classe exceptionnelle et linéarisation de l'échelon spécial

1. **Objectif** : mieux reconnaître l'exercice de missions complémentaires aux obligations de service par les membres des corps enseignants
2. **Etat des lieux** : des modalités de rémunération actuellement éclatées entre divers dispositifs
3. **Mise en œuvre** : des marges de manœuvre nouvelles en proximité, plusieurs dispositifs indemnitaires possibles

1. **Objectif** : mieux reconnaître l'exercice de missions complémentaires aux obligations de service par les membres des corps enseignants

- Un « pacte pour les enseignants » pour ceux qui, **sur une base volontaire**, veulent s'engager dans des missions qui contribuent à l'amélioration du service public de l'éducation
- Une **revalorisation moyenne de 10 %** qui s'ajoute à la revalorisation socle, ce qui correspond à + 3 650 € en moyenne par enseignant par an

1- L'évolution du métier d'enseignant a conduit à un enrichissement et une diversification des missions qu'il faut mieux reconnaître

Depuis plusieurs années, les **attentes** des usagers vis-à-vis du service public de l'éducation nationale ont évolué

Ces évolutions induisent des **missions** soit **nouvelles** soit à **investir davantage**, en particulier dans trois domaines :

- **l'appui à la réussite des élèves**, qui passe notamment par un renforcement de la continuité effective et complète des apprentissages, et par des dispositifs d'appui personnalisés ;
- **un engagement renforcé dans des actions de coordination**, d'expertise ou de pilotage de projets ;
- **le développement professionnel continu** pour répondre à l'évolution des métiers.

Tous les métiers enseignants et assimilés peuvent être concernés. Une **déclinaison par degré et par type d'établissement** doit être effectué.

1- L'évolution du métier d'enseignant conduit à un enrichissement et une diversification des missions qu'il faut mieux reconnaître

1^{er} degré

2nd degré

PROPOSITIONS

- Coordination/ intervention dans des projets innovants issus du CNR
- Missions de coordination/ référent
- Tutorat/ mentorat des nouveaux professeurs

▪ Interventions en 6^{ème}

- Vacances apprenantes, école ouverte
- Accompagnement des enseignants dans l'école inclusive
- Mentorat des élèves sur un cycle (notamment en situation de handicap)

▪ Remplacement de courte durée

- Sessions de consolidation ou d'approfondissement en 6^{ème}
- Devoirs faits en 6^{ème}
- Orientation renforcée
- Découverte des métiers au collège
- Relations lycée-entreprise (lycées professionnels)

2. **Etat des lieux** : des modalités de rémunération actuellement éclatées entre divers dispositifs

2- La rémunération des missions complémentaires est éclatée entre divers dispositifs

Les missions aujourd'hui exercées en dehors des obligations réglementaires de service sont principalement valorisées par **deux dispositifs indemnitaires**

| | HSE | IMP |
|-----------------------|--|---|
| 1 ^{er} degré | Interventions en 6 ^{ème} | Missions au niveau académique ou départemental Référént usage numérique Référént auprès des élèves handicapés |
| 2 nd degré | Remplacement de courte durée Aide aux devoirs Découverte des métiers | Missions au niveau académique Missions au niveau de l'EPLE : coordonnateur de discipline, de cycle d'enseignement, de niveau d'enseignement, activités physiques, sportives et artistiques, référént culture, ressources et usages pédagogiques numériques, décrochage scolaire, tutorat des élèves LEG/LP |

3. **Mise en œuvre** : des marges de manœuvre nouvelles en proximité, plusieurs dispositifs indemnitaires possibles

3- Améliorer le fonctionnement du service public de l'éducation en valorisant davantage les missions complémentaires

Objectifs :

- Faire en sorte que les **missions essentielles** au bon fonctionnement du service public de l'éducation soient assurées (remplacement de courte durée, aide aux devoirs, sessions de consolidation ou d'approfondissement en 6^{ème}...) : un pacte peut contenir **plusieurs missions**
- Reconnaître ceux qui adoptent le pacte avec un gain par rapport à leur rémunération actuelle
- Introduire une **modularité** avec des « panels » de missions plus ou moins importants, afin de garder de la flexibilité et permettre une adhésion large

3- Améliorer le fonctionnement du service public de l'éducation en valorisant davantage les missions complémentaires

Fonctionnement du pacte



À l'échelle de l'école/ de l'établissement

Par le chef d'établissement/ le directeur d'école en lien avec l'IEN

Échange en conseil pédagogique

Entre l'enseignant et le chef d'établissement/ le directeur d'école et l'IEN

Après avis du conseil d'administration le cas échéant

Par le chef d'établissement/ le directeur d'école en lien avec l'IEN

Certaines missions doivent être impérativement couvertes (définition de planchers)

Missions définies sur une année scolaire, éventuellement renouvelable

3- Améliorer le fonctionnement du service public de l'éducation en valorisant davantage les missions complémentaires

Adaptations nécessaires pour la mise en œuvre du pacte

Premier degré

- Evolution du rôle et des missions des directeurs d'école à prévoir en lien avec celui des IEN de circonscription

Second degré

- Enrichissement des missions exercées par les EPLE
- Coordination et pilotage interne de l'EPLE à adapter
- Évolution du rôle et des missions des chefs d'établissement

3- Améliorer le fonctionnement du service public de l'éducation en valorisant davantage les missions complémentaires

Trois options envisageables pour reconnaître l'engagement dans le pacte :

- **Créer une indemnité « pacte » dédiée**, comportant plusieurs paliers correspondant à plusieurs « panels » de missions
- **Constituer *ab initio* des « panels » de missions annuelles à partir des HSE et des IMP** dont le champ serait élargi
- **Créer une part fonctionnelle de l'ISOE/ISAE** qui reconnaît la réalisation des missions exercées (pour l'ISOE : sans remise en cause de la part variable existante)